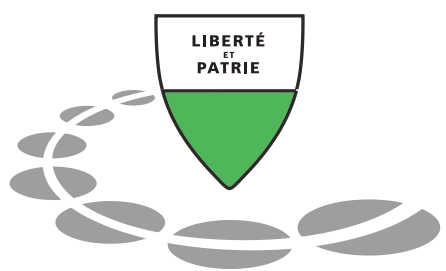


N° 41
 14 juin 1999
 Bimensuel



AFFRANCHI A FORFAIT - 1014 Lausanne



Judi 3 juin, Centre de la Longeraie à Morges: signature des accords de la Table ronde. Sur la photo, Claude Ruey, président du Conseil d'Etat et Fabrice Ghelfi, président du Parti socialiste vaudois.

A quoi nous engage l'accord de la Table ronde

Ce numéro spécial de *La Gazette* est consacré essentiellement aux mesures issues de la Table ronde. Vous y trouverez l'esprit dans lequel le Conseil d'Etat entend les mettre en œuvre, et leur répartition entre les départements, selon l'ordre suivant:

Message du Conseil d'Etat	3
Institutions et relations extérieures	4
Infrastructures	4
Formation et jeunesse	5
Sécurité et environnement	6
Economie	7
Santé et action sociale	10-11
Fiscalité	12-13

Le texte

Voici le texte de l'accord final de la Table ronde, signé par les principaux participants à l'issue de la dernière séance plénière, à La Longeraie, le 3 juin 1999:

Les partenaires soussignés, après avoir participé à la Table ronde vaudoise, déclarent accepter l'ensemble des mesures et recommandations inventoriées à l'issue de leurs travaux et s'engagent à les faire aboutir, chacun dans sa sphère de pouvoir, d'influence et de compétences. Ils s'engagent à en garder l'esprit.

L'ensemble de ces mesures, globalement équilibrées entre elles, vise à assainir les finances publiques vaudoises dans la perspective d'atteindre le petit équilibre en 2001, afin de rendre aux autorités politiques la marge de manœuvre nécessaire pour permettre au Canton de construire son avenir et de relever les défis les plus pressants à l'échelon tant cantonal que régional et fédéral.

Le Conseil d'Etat s'engage à mettre à exécution les mesures et recommandations qui sont de sa compétence et à soumettre les autres projets au Grand Conseil, afin de pouvoir en imputer les effets financiers dans les budgets 2000, 2001 et 2002.

Les représentants des partis politiques et des organisations de la société civile s'engagent à soutenir, au sein de leur organisation et des cercles de la population qu'ils représentent, le contenu de l'accord et les initiatives concrètes qui en découlent.

Signé: Conseil d'Etat du Canton de Vaud, Parti radical démocratique, Parti libéral, Union démocratique du centre, Fédération patronale vaudoise, Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, Parti démocrate chrétien, Les Verts, Parti socialiste, Association transports et environnement, Association routière vaudoise, Centre de liaison des associations féminines, Fédération des paroisses catholiques, Forum des associations, Organisme médico-social vaudois, Pro Natura, Prométerre, Union des communes vaudoises.

EMPLOI

12 postes vacants **8 - 9**



CEDRIC WIDMER/S. FRATES/SP

Respectivement médecin et pasteur, Jean Martin et Claude Schwab ont réuni dans un petit ouvrage plusieurs de leurs chroniques parues dans *24 Heures*. La lecture que permet le regroupement de leurs articles fait apparaître une convergence de vues dans le prolongement que les deux auteurs entendent donner à des faits de société qui les préoccupent. A travers la vision stéréoscopique qu'ils proposent de notre société, Jean Martin et Claude Schwab constatent le discrédit moral qui l'affecte et qui leur

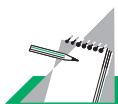
L'actuel et le durable

Chroniques de Jean Martin (à gauche) et Claude Schwab, éditions de l'Aire, 1999.

semble imputable à la prédominance d'intérêts économiques au mépris de l'éthique et du sens réduits à une peau de chagrin ou occultés par les puissances de l'argent et de l'image. Dénonçant les excès du libéralisme et la dictature du progrès, les deux chroniqueurs évoquent également les craintes dues à l'accroissement de la violence, le spectre du chômage ou la croissance démographique inquiétante. A partir d'événements qui scandent l'actualité, Jean Martin et Claude Schwab prennent le temps d'une réflexion d'autant plus nécessaire qu'elle échappe au diktat de l'instant et au débit frénétique des informations. Par leur recul vis-à-vis de l'immédiat et des

modes, les auteurs souhaitent ainsi fournir quelques clés de lecture au citoyen en manque de repères, soucieux néanmoins d'évaluer la portée d'informations souvent transmises par les médias sans mise en perspective des faits. Ils parviennent au fil de leurs chroniques à établir une radiographie du temps présent qui voit se dessiner, à côté des figures inquiétantes du racisme, les lignes de fractures de la précarité et les craintes que suscite la technique. Sans jouer les moralistes ni les Cassandre, les deux auteurs s'accordent à relever les changements intervenus dans une société devenue de plus en plus complexe et soumise à la pression exercée par les images. En appelant chacun à l'esprit critique et au discernement, leur livre vaut d'être lu comme une invitation à retrouver, sous l'écume des événements et par-delà le lien social, la persistance de valeurs qui fondent la démocratie.

Maurice Sierro, enseignant, membre du comité de lecture de La Gazette



PETITES ANNONCES

A vendre: Mini Austin automatique, 1969, 30'000 km, très peu utilisée, entièrement d'origine. Prix: Fr. 2'200.-
Tél. 024/445 13 72 (le soir).

A louer au 1^{er} août 1999: appartement de 3 pièces dans villa à Morges. Quartier très calme, verdure, charme, terrasse, jardin.
Pour visiter, tél. 021/802 42 13.

Dossier DEM (Gazette N° 40) – Précisions

Je conviens qu'il doit être difficile pour un journaliste de rédiger un article sur la démarche participative des membres de l'administration et de résumer les propos des personnes entendues en moins de deux pages.

Toutefois, mettre entre guillemets des propos revient à dire que je les ai prononcés. Or, je suis surprise de lire que j'ai pu dire textuellement «je n'ai pas envie qu'on puisse un jour me reprocher de ne pas bien faire». Au surplus, la phrase précédente «nous faisons au plus près de notre conscience» est incomplète car nous faisons quoi au plus

près de notre conscience?

Il y aurait certainement eu d'autres faits à rapporter de mon interview avec Mme Praplan, notamment sur les propositions faites, qui n'ont pas eu de suites directes, mais qui ont été reprises plus tard et proposées par des modifications de la loi sur les naturalisations. Dans tous les cas, la phrase citée m'est attribuée à tort car je ne fonctionne pas dans la crainte du regard d'autrui et j'assume mes responsabilités jusqu'à preuve du contraire.

Laurence Vuillemin, Service des naturalisations



La Gazette
Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy, Christine Matthey Desaulles.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Projets An 2000: les nouveautés sur l'Intranet

Pour faire suite aux articles déjà parus dans les numéros 33 et 35 de *La Gazette* sur la prévention du bug de l'an 2000, les pages suivantes sont disponibles sur l'Intranet de l'Etat de Vaud consacré aux projets An 2000 à l'adresse www.an2000.etat-de-vaud.ch

• **Bilan:** cette page permet à chaque collaborateur de l'ACV de consulter la liste des applications d'un département ou sous la responsabilité d'un chef de projet an 2000 et les statuts associés: Etat d'avancement des certifications, plans de test, exécution des tests et la décision finale vis-à-vis du projet.

Un clic sur l'hyperlien d'une application donne des informations supplémentaires, tels que les commentaires associés à chaque statut. Ces informations évolueront tout au long de l'année en fonction de l'avancement des projets.

• **Vos commentaires:** chacun a la pos-

sibilité de nous faire ses remarques, commentaires ou questions directement depuis cette page. Les informations sont automatiquement envoyées par e-mail à l'équipe de projet An 2000.

• **Projet transversal PC:** le rapport final, les recommandations et l'organisation du projet pour la mise en conformité du parc se trouvent sur le site.

• **Projet transversal Lotus Notes:** le rapport final se trouve sur le site.

• **Plan du site:** un bouton sur la page principale donne une vision synthétique du contenu du site et de sa structure.

• **Documents:** un bouton sur la page principale donne un index de tous les documents importants et directement téléchargeables.

Prochainement, le site sera accessible depuis l'Internet, sauf la partie «bilan».

André Cavegn, DPSI

Message du Conseil d'Etat sur l'application des mesures prévues par la Table ronde

La Table ronde est un succès pour le Canton. En tamée dans une volonté de concertation et de dialogue, elle a permis à ses acteurs de sortir de l'ornière des querelles idéologiques qui entravaient les activités de l'Etat depuis le début de la crise financière.

Certes, le déficit reste préoccupant et il faudra encore le combattre, mais la Table ronde a confirmé que l'assainissement financier n'était pas un but en soi, et qu'il n'est qu'un moyen permettant à l'Etat de se centrer sur ses véritables missions de collectivité publique.

Les réflexes traditionnels sont dépassés

On a dit que la réussite de la Table ronde constituait une victoire de la classe politique sur elle-même, dans la mesure où les partis ont tous fait d'importantes concessions pour aboutir à un accord conforme à l'intérêt supérieur du canton. Et c'est vrai. Mais on peut en dire autant de l'Etat lui-même, qui a réussi en peu de temps à appliquer des méthodes de concertation nouvelles. Les départements ont su dépasser les réflexes traditionnels de défense de leur territoire, afin de servir les intérêts de l'Etat dans son ensemble.

A cet égard, l'engagement personnel des chefs de service et des collaborateurs qui ont été appelés à fournir les informations, les expertises et les études exigées par les groupes thématiques de la Table ronde aura été déterminant. Le Conseil d'Etat se plaît à reconnaître la qualité et l'intensité de l'effort qu'ils ont accompli, et tient à les en remercier.

Les engagements doivent être respectés

L'accord de la Table ronde, signé par le Conseil d'Etat, les principaux partis politiques et d'importantes associations faïtières de la société dite civile, engage ses signataires à faire aboutir les mesures et les recommandations qui lui sont attachées, « chacun dans sa sphère de pouvoir, d'influence et de compétences ». L'Etat a donc le devoir d'appliquer toutes les mesures retenues par la Table ronde, en respectant les délais prescrits et les cibles financières établies, et de donner la meilleure suite à ses recommandations.

Pour le gouvernement, cet accord a pratiquement force de loi. Evidemment, aucun tribunal ne pourra sanctionner une violation de l'accord. En revanche, nous savons que si le Conseil d'Etat et l'administration cantonale ne respectaient pas leurs engagements, les autres partenaires se sentiraient déliés des leurs. Si les mesures d'économies et de rationalisation prévues par l'accord ne se réalisaient pas correctement, les partis politiques seraient légitimés à refuser, au Grand Conseil, l'augmentation des ressources financières prévues dès 2001 par la révision de la loi fiscale cantonale.

L'administration conserve une marge de manœuvre

Il s'agit donc de mettre en oeuvre les mesures prévues, malgré les réserves et les objections auxquelles elles pourraient donner lieu. Mais il faudra le faire avec discernement. Si les délais et les cibles financières doivent être respectés à la lettre, la manière dont s'appliqueront les mesures n'est pas entièrement déterminée. Du fait que les délais de conclusion de la Table ronde ont été très brefs, que tous les détails de l'exécution des mesures n'ont pas pu être étudiés à fond, et que l'accord final est plus politique que technique, les services et les départements concernés conserveront une marge de manoeuvre importante. Et si une mesure, prise à la lettre, se révèle vraiment inapplicable, ils auront la possibilité de proposer une manière différente de produire, dans le même secteur, des effets similaires.

Pour construire l'avenir

La Table ronde n'est qu'un premier pas, et la tâche qui nous attend est exigeante. Mais nous avons la conviction qu'il est désormais possible de construire l'avenir avec un minimum de cohérence, en bénéficiant d'un soutien politique suffisamment large pour éviter les soubresauts et les incertitudes qui ont marqué les années passées. Au-delà des considérations financières, c'est le résultat le plus appréciable de l'accord conclu. Et c'est de bon augure pour la suite de la modernisation de l'Etat et des nombreux chantiers en cours.

Claude Ruey, président du Conseil d'Etat

Infrastructures

Moins de confort sur les routes

Six mesures touchent le DINF, pour un montant d'économies annuelles de 5,46 millions.

Les collaborateurs de plusieurs services attendent la mise en œuvre de ces mesures dans l'inquiétude, mais ils peuvent se rassurer: il n'y aura pas de licenciements; les réductions des effectifs se feront au gré des départs naturels et de la mobilité interne.

La Table ronde va laisser des traces sur les routes, dont la qualité des revêtements et du déneigement est appelée à diminuer. Nos routes ne vont pas se transformer en champs de nids de poules, mais les usagers devront admettre un niveau de confort moindre. La tranche d'économies attribuée au DINF représente 5,6% des 97,1 millions de l'accord global, mais n'oublions pas que ce département est un poids plume s'agissant des dépenses de fonctionnement (seulement 4,4% du budget de l'Etat).

Plus que cinq voyers

L'entretien des routes cantonales permet encore des économies en réduisant les standards, sans toucher à la sécurité. D'ici 2002, 3 millions de francs seront économisés en ajustant les effectifs liés à l'entretien des routes cantonales. Aujourd'hui, celui-ci est placé sous la responsabilité de sept voyers. D'ici 2002, ils ne seront plus que cinq. Vingt-cinq autres postes seront supprimés.

L'Etat ne déneigera plus le col du Marchairuz, ni quelques autres tronçons de routes cantonales. En plus, il transférera aux communes une centaine de kilomètres de routes, après les avoir remises en état (investissement estimé à 4 millions). Cette deuxième mesure sera négociée dans le cadre du projet EtaCom (redistribution des tâches entre l'Etat et les communes). Economies totales dès 2002: 700'000 francs.

L'entretien des autoroutes n'est pas touché, car il est financé en grande partie par la Confédération, qui prévoit de le reprendre

Dia col du Marchairuz

EDIPRESSE-A. ROUËCHE

Le col du Marchairuz et quelques autres tronçons ne seront plus déneigés.

entièrement à sa charge. Toujours dans le domaine routier, la Table ronde a émis la recommandation d'étudier la privatisation de l'entretien du réseau routier.

Territoire: synergies

La restructuration des trois services du DINF en charge du territoire (aménagement du territoire, améliorations foncières et information sur le territoire) conduira à une économie à moyen terme de 560'000 francs. Des synergies seront mises en œuvre entre les divers secrétariats et secteurs comptables. L'étude de l'opportunité d'une fusion doit être poursuivie.

Une meilleure organisation de l'exploitation des bases de données cadastrales produira une économie d'un demi-million; la privatisation de la mise à jour et de la diffusion de ces données doit faire l'objet d'une étude complémentaire.

Le regroupement des architectes de l'Etat, aujourd'hui éparpillés dans différents services constructeurs (Université de Lausanne, Hospices cantonaux, santé publique, constructions scolaires, formation professionnelle, etc.) permettra une économie de 500'000 francs dès 2002. Ce futur regroupement aura notamment pour effet de renforcer les fonctions transversales du service (Service des bâtiments, selon toute probabilité).

Enfin, l'ajustement des émoluments de la CAMAC (Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire) produira des revenus supplémentaires de 150'000 francs. Les émoluments seront augmentés de 15% au titre de l'adaptation au coût de la vie et de l'amortissement des investissements consentis pour moderniser la CAMAC. Cette mesure touchera uniquement ceux qui demandent un permis de construire.

Jacqueline Decurnex

Institutions et relations extérieures

Effets indirects

Le DIRE, département transversal, est concerné indirectement par la mise en œuvre de la plupart des mesures de la Table ronde.

Le Département des institutions et des relations extérieures rassemblant en un seul département tous les services transversaux relevant de paramètres institutionnels et politiques est peu directement touché par les mesures d'économies de la Table ronde. Sa mission de regrouper les relations du Canton avec les institutions (Grand Conseil, Assemblée constituante, communes, tribunaux, Eglises, institutions culturelles, institutions sportives, institutions extérieures au Canton), d'une part, et avec la population lorsque son statut est en cause (nationalité, droits politiques, état civil, passeports, statut des étrangers, asile...), d'autre part, fait en revanche qu'il est concerné indirectement par pratiquement toutes les mesures de la Table ronde.

Le DIRE conduit actuellement plusieurs grands projets de modernisation comme EtaCom (désenchevêtrement des tâches et des charges entre l'Etat et les communes, nouvelle péréquation financière intercommunale), la réforme de l'organisation judiciaire ou encore Eglise à Venir, sur lesquels les partenaires de la Table ronde ont décidé fort opportunément de ne pas interférer.

C'est ainsi que la mesure qui préconise le transfert aux communes d'un nouveau lot d'environ 100 km de routes cantonales après remise en état par le Canton, devra encore être négociée dans le cadre d'EtaCom.

De même, la mesure visant à exercer un contrôle de type CADEV lors de l'attribution de mandats à des consultants et experts implique la DPSI et la DEM (depuis tout récemment dans le giron du DIRE). Le périmètre directement concerné s'élève à 18 millions de francs. La diminution budgétaire d'un million est prévue pour l'an 2000.

Toujours pour la DEM, il est recommandé de diminuer le recours aux mandats externes au profit de collaborateurs internes. Une autre recommandation vise à étudier la question d'un financement mixte des musées, avec recours à des sponsors.

Isabel Balitzer Doman

L'UNIL en première ligne

La Table ronde a retenu six mesures touchant le département. Celles-ci concernent principalement l'Université, les écoles primaires et secondaires, et la formation professionnelle.

L'Université apparaît comme la première touchée à la lecture des six mesures prises par la Table ronde concernant le DFJ. Sur les 9,3 millions de francs à dégager entre 2000 et 2002, 6,3 millions de francs lui incombent. Les 3 millions de francs restants devraient être réalisés du côté des écoles primaires et secondaires.

6,3 millions à l'UNIL

Trois mesures concernent l'UNIL. La part la plus importante vise les professeurs. Ceux-ci devront rétrocéder une part des honoraires qu'ils perçoivent dans le cadre de mandats privés. Selon une estimation fournie au Bureau de la Table ronde la moitié des professeurs de l'UNIL, soit environ 150 enseignants, toucheraient chacun quelque 50'000 francs annuels sur de tels mandats. Elle propose que les professeurs concernés rétrocèdent la moitié de cette somme au titre de participation à l'utilisation des infrastructures mises à disposition et au temps pris sur d'autres tâches. Le gain escompté est de 4 millions de francs sur 2 ans.

Le corps professoral de l'UNIL est encore touché par une deuxième mesure consistant à supprimer la participation de l'Université au rachat d'années de caisse de pension par les nouveaux professeurs. Cette participation, offerte aux seuls professeurs ordinaires, visait à permettre à l'Université

de demeurer attractive sur le plan du recrutement. Elle venait compenser en partie le manque d'années de cotisation concernant la plupart des professeurs, généralement nommés au-delà de l'âge de 30 ans.

Quant à la dernière mesure touchant l'UNIL, la Table ronde estime qu'il faut optimiser les achats en équipements spécialisés pour réduire leurs coûts de 11 à 9 millions de francs en deux ans. Il est suggéré de tabler sur le «sponsoring». Selon Pascal Bridel, vice-recteur de l'UNIL, 4 des 11 millions du budget concerné servent à l'achat de petit matériel pour lequel un «sponsoring» est illusoire. L'UNIL devra donc économiser sur les 7 millions qui restent pour le renouvellement de son équipement scientifique lourd.

Moins de directeurs d'écoles

La Table ronde s'est aussi tournée vers les écoles primaires et secondaires. Elle a notamment estimé que des disparités pouvaient être réduites en regroupant des directions d'établissements scolaires, avec une économie de 2 millions de francs sur 3 ans. La mesure aboutira à la disparition d'environ une trentaine de postes de directeur sur 110 et à l'agrandissement de la taille moyenne des directions d'écoles qui devrait dépasser 1000 élèves. La Table ronde demande ainsi une réduction de l'encadrement

Treize recommandations

Des recommandations s'ajoutent aux mesures de la Table ronde. Au nombre de treize, elles se présentent souvent comme un encouragement à améliorer le rendement de plusieurs activités des services du département ou à optimiser leur fonctionnement. La gestion de l'informatique scolaire, les taux d'échec ou de redoublement, la construction des bâtiments ou le cahier des charges des maîtres de gymnase y sont notamment cités. Le Secrétariat général est également évoqué. Son effectif paraît important. Il faut cependant noter que trois offices (personnel enseignant, bourses d'études et d'apprentissage et orientation scolaire et professionnelle) lui sont rattachés. La provenance multiple de leurs «clients» justifiait ce rattachement selon une ancienne étude. Cette étude sera reconduite dans le cadre de l'analyse des missions de l'ensemble du département suite à l'opération DUPLO.

administratif de l'école; elle a en revanche évité de toucher aux effectifs des classes et à la charge de travail des enseignants.

La Table ronde a aussi estimé que l'achat de fournitures scolaires, actuellement effectué par la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV), pouvait être rationalisé. Sur une part cantonale de 6,5 millions de francs, elle demande d'économiser 1 million sur deux ans. Une grosse part de ce budget concerne les manuels scolaires. Pour la CADEV, cette mesure devrait aboutir à reconsidérer le choix et la quantité du matériel et des manuels offerts aux enseignants et aux élèves. La CADEV propose d'envisager de distribuer ce matériel sur une base forfaitaire plutôt que selon le système actuel de la dotation. Chaque enseignant choisirait ainsi les fournitures qui lui sont strictement nécessaires.

Apprentis mieux encadrés

La dernière des mesures concernant le DFJ touche la formation professionnelle. Trop d'apprentis échouent dans certains domaines de formation. C'est notamment le cas dans l'industrie et l'artisanat ou dans les métiers du bureau et de la vente. Ces échecs ne sont pas favorables à l'économie générale. La Table ronde propose dès lors d'améliorer l'encadrement des apprentis en difficulté. Il s'agirait par exemple de les aider dans leurs devoirs, voire de les réorienter vers des professions moins pointues avant qu'une situation d'échec intervienne. L'encadrement des commissaires professionnels devrait être renforcé pour un coût estimé à 500'000 francs.

Joël Christin



L'Université est la principale cible des six mesures préconisées au DFJ par la Table ronde.

Cours d'eau et forêts à la rescousse

Deux des domaines du DSE sont particulièrement touchés par les mesures adoptées par la Table ronde: les cours d'eau et les forêts.

La gestion et la correction des cours d'eau doivent permettre d'économiser 1,5 million de francs par an, l'entretien des forêts entre 200'000 et 500'000 francs les trois premières années.

Les cours d'eau

La diminution des exigences pour la correction des cours d'eau ne pose pas de problème pour les nouveaux projets, la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau exigeant qu'une étude de danger et de risque accompagne chaque projet pour déterminer le niveau de protection à assurer, en comparant le coût des investissements nécessaires au coût des dégâts potentiels que les travaux cherchent à éviter. Ces études sont cependant chères et ne peuvent être appliquées qu'aux gros travaux.

Pour les cours d'eau déjà corrigés, un arrêt du Tribunal fédéral (1996) rend le propriétaire des ouvrages du cours d'eau corrigé responsable de tout dégât survenant suite à un abaissement de la qualité de l'entretien ou à l'abaissement du critère initial de protection convenu entre les partenaires qui ont payé la correction (riverains, syndicats, communes). Réduire les exigences est donc possible moyennant un accord entre les partenaires et le partage des responsabilités en cas de débordement.

La proposition originale de privatisation de l'entretien des cours d'eau a été trans-



Une diminution des frais d'entretien des cours d'eau est visée par la Table ronde.

formée en une réduction des frais d'entretien. Deux pistes ont été évoquées:

- *augmenter la location de surfaces de berges*, pratique qui ne va pas sans problèmes: soit l'agriculteur n'est intéressé que par la surface à titre PER (ex-production intégrée PI) et n'est pas motivé pour l'entretien, soit il veut cette surface pour son bétail, souhaite une bonne qualité de fourrage et a recours aux engrais, ce qui est incompatible avec les eaux.

Actuellement, les lits majeurs de la Broye et de la Thièle font l'objet de baux à loyer (environ 100 hectares).

- *diminuer la fréquence des faucardages*, ce qui peut avoir des impacts importants dans nos trois grandes plaines où plusieurs «cours d'eau» sont en fait des canaux de drainage liés aux réseaux de drains; un abandon de leur entretien favoriserait la pousse des végétaux, ralentirait les écoulements, pourrait faire monter le niveau d'eau et conduire donc à terme à l'encombrement des drains. Il faudra donc avancer avec discernement dans cette voie.

Les forêts

La Table ronde propose de poursuivre la politique actuellement pratiquée, soit

- production optimale (coupes de bois);
- programmes d'entretien réduits (rajeunis-

sement/plantation et soins aux jeunes peuplements), en diminuant encore les frais.

Il s'agit de trouver la limite à ne pas franchir, une gestion minimaliste ayant pour effet une baisse drastique de la production, une péjoration grave de l'avenir des forêts cantonales, sans diminution correspondante de la charge nette, car on n'effectuerait plus que des travaux difficiles et coûteux; de plus, elle pénaliserait l'approvisionnement de la filière du bois.

Le Service des forêts, de la faune et de la nature va donc renforcer encore l'efficacité de l'engagement des moyens, à l'aide des mesures suivantes:

- acquisition et mise en place d'un outil comptable de gestion;
- établissement d'un programme d'intervention renouvelé sur l'ensemble des domaines avec fixation de priorités ciblées;
- gestion par enveloppes ou contrats de prestations, fondée sur les deux points ci-dessus.

Une seconde mesure a également été proposée; il s'agit de mettre en zone hors aménagement 5% supplémentaire de surface des forêts cantonales, ce qui se traduit par une augmentation des réserves forestières.

Daniel Berner et Catherine Lavanchy

Mais encore, côté sécurité

Réduction des dépenses de la protection civile:	1 million
Intensification des contrôles de vitesse:	1,7 million
Intégration des polices municipales et de la police cantonale:	5 millions en 2002
Collaboration entre SSCM et ACI pour encaisser la taxe militaire:	1 million

Extension des emplois temporaires subventionnés

Les discussions de la Table Ronde ouvriront plus largement les portes des emplois temporaires subventionnés (ETS) aux bénéficiaires du Revenu minimum de réinsertion (RMR).

Mais il faudra être âgé de 50 ans et plus.

La formule a le double avantage de permettre une réinsertion professionnelle à une catégorie de personnes – les 50 ans et plus – moins recherchée que les plus jeunes par le monde du travail et de concéder une économie de 10, 3 millions au Canton et de 5, 1 millions aux communes.

700 personnes concernées

Les bénéficiaires du RMR concernés par cette mesure sont actuellement au nombre de 700. Il s'agira d'examiner leur dossier afin de pouvoir leur proposer un travail temporaire subventionné d'une durée suffisante (12 mois au maximum) pour qu'ils puissent se recréer un droit aux indemnités fédérales de chômage.

Prenant en compte le fait que ces personnes ont eu, précédemment, une longue carrière professionnelle et qu'elles ont, dès lors, largement contribué à la croissance économique, elles bénéficieront d'un régime spé-

cial. Pour leur recréer un droit aux indemnités de chômage, il sera, par conséquent, tenu compte des mois durant lesquels elles auront travaillé avant la prise de leur emploi temporaire.

Pour quelles raisons cette mesure n'a-t-elle pas été généralisée à tous les bénéficiaires du RMR ? D'abord pour éviter de multiplier les ETS et d'entrer ainsi en concurrence avec l'économie privée. Mais également afin de ne pas favoriser une reconstitution généralisée des droits et exiger plus d'efforts et de mobilité géographique et professionnelle de la part des demandeurs d'emploi de moins de 50 ans.

Le montant à investir

Pour chiffrer l'économie ainsi réalisée, le Service de l'emploi du Département de l'économie a tenu compte de plusieurs paramètres.

Sachant que les demandeurs d'emploi con-

Le travail au noir visé

Dans le cadre des mesures décidées autour de la Table ronde, le Département de l'économie a encore proposé d'intensifier la lutte contre le travail au noir. Financièrement, la diminution du travail au noir est en effet intéressante pour l'Etat, car il retrouve une substance fiscale.

On sait qu'une convention quadripartite a d'ores et déjà été signée dans le secteur de la construction à fin 1998, et que deux délégués ont été engagés. La perte fiscale est, pour ce domaine d'activité, de 8,8 millions.

Les recettes futures, liées à d'autres secteurs du monde du travail, sont évaluées à 6 millions.

cernés sont au nombre de 700 et qu'un mois d'ETS coûte 4'200 francs (3'200 francs de salaire et 1'000 francs d'encadrement et d'organisation), on parvient – pour financer l'opération – à un montant à investir de 29, 4 millions.

A cela, il faut ajouter le financement de deux postes supplémentaires pour la gestion du programme au sein de l'administration cantonale, soit 300'000 francs.

Le financement total proposé s'élève donc à 29, 7 millions, dont un tiers sera pris en charge par le fonds cantonal de lutte contre le chômage, un tiers par le budget cantonal et un tiers en tant que participation communale dans le cadre de la facture sociale. Soit 9, 9 millions pour chaque partie.

Les économies en chiffres

L'économie brute totale sera de 45,2 millions, compte tenu du fait que l'Etat ne prendra plus en charge ces personnes dans le cadre du RMR ou de l'Aide sociale vaudoise (ASV) durant une période de 34 mois.

Si on déduit les dépenses d'investissement consenti de 29,7 millions, l'économie nette ainsi réalisée sera de 15,5 millions, soit de deux tiers pour le Canton (10,3 millions) et un tiers pour les communes (5,2 millions).

Il convient encore d'ajouter dans la bourse cantonale des rentrées fiscales supplémentaires, les salaires ETS étant soumis à l'impôt sur le revenu – cela contrairement aux montants RMR – ainsi qu'une baisse de travail à fournir par les Centres sociaux. Ceux-ci n'auront plus de montants financiers à calculer et à verser à ces personnes, d'où une économie de 5 postes de travail.

Françoise Cottet



Le chantier naval de La Liberté à Morges, une galère de 55 mètres qui voguera sur le Léman en l'an 2'000: une réalisation de personnes en emploi temporaire subventionné.

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Réf.	Fonction	Description
1577	Conseiller pédagogique (branches commerciales) cl. 29-31 52%	Activité: vous êtes responsable, pour les branches commerciales, du développement de filières, de créer des supports pédagogiques, d'apporter votre soutien aux maîtres, à la demande des directeurs des écoles. Vous êtes également appelé à collaborer aux projets pédagogiques. Indispensable: licence HEC ou équivalent ou diplôme fédéral de maître professionnel pour l'enseignement des branches techniques ou générales avec pratique de 12 ans dont 6 en qualité d'enseignant. Connaissance des milieux professionnels, animation de groupes d'adultes et conduite de groupes de travail. Maîtrise de l'informatique.
1580	Conseiller juridique A cl. 27-31 100%	Activité: le titulaire est appelé à donner des avis de droit, à rédiger des projets de décisions et à élaborer et examiner des textes normatifs. Travail autonome au sein d'une petite équipe. Indispensable: Brevet d'avocat vaudois.
1579	Architecte C cl. 22-25 100%	Activité: représentation du Maître d'ouvrage pour des projets de transformation, de rénovation, de réfection et de maintenance, comprenant les tâches suivantes: études de faisabilité, établissement de cahiers des charges, prévisions budgétaires, respect des coûts, des délais et des qualités convenus, direction des travaux, contact avec les utilisateurs. Responsabilité de la gestion d'un parc immobilier. Indispensable: diplôme d'architecte EPF, ETS, ou titre universitaire avec inscription au REG A ou B. Capacité à diriger un groupe de travail. Maîtrise de la gestion informatisée. Permis de conduire catégorie voiture.
1570	Ingénieur informaticien Ingénieur D cl. 19-23 100%	Activité: cette école cherche, pour son service informatique, un jeune collaborateur maîtrisant l'environnement Mac apte à s'intégrer dans une petite équipe. Il sera chargé de la gestion d'un parc d'environ 100 machines, orienté PAO/multimédia, depuis la maintenance d'un serveur de distribution de systèmes/logiciels jusqu'à la maintenance régulière des postes. Indispensable: diplôme d'ingénieur ETS en informatique ou inscription au REG B. Maîtrise de l'environnement Mac orienté PAO/multimédia. Connaissances des plates-formes Win NT, Unix et réseau TCP/IP. Esprit ouvert, sens de l'organisation et autonomie.
1572	Ouvrier spécialisé cl. 17-19 100%	Activité: le titulaire est chargé de l'entretien des appareils audiovisuels, de l'équipement technique de salles de conférences ainsi que de l'installation de chauffage et de climatisation du bâtiment. Il collabore également à la maintenance de l'équipement informatique APPLE. Indispensable: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou CFC d'un an et demi ou deux ans et pratique de 8 ans. Compétences dans les domaines de l'entretien d'un équipement technique audiovisuel, de la maintenance d'un parc informatique APPLE, de la régie son et éclairage, ainsi que du chauffage et de la climatisation. Aisance relationnelle et esprit d'initiative. Permis de conduire. Spécificité: durée déterminée d'une année renouvelable d'année en année. Nécessité de travailler parfois en dehors des heures habituelles de bureau (le soir et/ou le week-end).

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h

1578	Employé principal d'administration cl. 14-16 1er employé d'administration cl. 12-14, 100%	<p>Activité: applique la loi sur les poursuites et faillites.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce et suivant le niveau de poste visé, 3 à 6 ans d'expérience professionnelle. Capacité à effectuer la majorité des travaux de manière indépendante. Bonnes connaissances en matière de poursuites. Capacité à rédiger. Esprit d'équipe.</p>
1568	Employé principal d'administration cl. 14-16 100%	<p>Activité: pour le Centre d'Etudes et de Transferts Technologiques, vous assumez le suivi administratif des projets, de la procédure d'engagement des ingénieurs et la passation d'écritures comptables.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans, maîtrise de Word et Excel, bonne capacité rédactionnelle et autonomie. Connaissances d'allemand et/ou d'anglais.</p> <p>Lieu de travail: Yverdon-les-Bains.</p>
1573	Employé d'administration cl. 10-12 100%	<p>Activité: responsable de la qualité (exactitude, délais, etc...) des travaux qui lui sont confiés. Applique les directives, notamment en matière de : signatures, renseignements, tarification, prescriptions légales, procédures de travail, utilisation du matériel, des supports informatiques et des formules standard.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Esprit de collaboration. Goût du service et de la qualité.</p>
1576	Employé d'administration cl. 10-12 100%	<p>Activité: vous assumez le secrétariat d'une école : correspondance, gestion des absences et des inscriptions, réception des élèves et des professeurs.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé d'administration, maîtrise de l'informatique sur Mac Intosh et des logiciels Filemaker Pro, Word et Excel. Ce poste exige autonomie, sens de l'organisation, esprit d'initiative et rapidité.</p> <p>Environnement: cadre de travail magnifique et possibilité de parquer.</p>
1575	Employé d'administration cl. 10-12 50%	<p>Activité: vous effectuez pour plusieurs département d'une faculté des travaux de secrétariat : dactylographie de documents, annonces et aide technique à l'organisation de colloques, ainsi que suivi des dépenses et recettes en fonction du budget établi.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec pratique de 5 ans, bonnes connaissances de bureautique (Word, Excel). La précision, l'organisation, le sens de l'écoute et du service au public sont des qualités importantes.</p>
1571	Cantonnier des routes cantonales cl. 8-10 Chef cantonnier des routes cantonales cl. 11-13, 100%	<p>Activité: en plein air, au sein d'une petite équipe, vous participez à l'entretien et à la sécurité des routes du réseau cantonal en fonction des saisons. Vous avez idéalement une expérience dans le domaine de l'entretien des espaces verts ou du génie civil.</p> <p>Indispensable: vous devez être âgé de vingt ans au moins, en excellente santé, avoir un permis de conduire et, pour les étrangers, le permis C.</p> <p>Spécificité: domicile imposé: Bullet ou environs.</p>
1574	Ouvrier qualifié (photographe) cl. 10-12 100%	<p>Activité: tirage de photographie de microscopie électronique. Préparation des planches des publications et des diapositives. Contrôle la présence et le bon fonctionnement du matériel photographique.</p> <p>Indispensable: CFC de photographe ou titre jugé équivalent. Expérience en photographie scientifique et en infographie. Bon sens de l'organisation, volonté de tenir à jour ses connaissances professionnelles. Sens du service et des relations humaines.</p> <p>Souhaité: compréhension de l'anglais technique. Sens artistique..</p>

Un grand nombre de propositions est à mettre au crédit des partenaires de la santé et de l'action sociale qui, compte tenu des énormes enjeux tant sur le plan humain que financier, ont saisi mieux que quiconque l'importance de passer d'une culture de confrontation à une logique de concertation. L'essentiel du budget du DSAS étant constitué de subventions et d'aides directes, les mesures adoptées par la Table ronde concernent logiquement les institutions et les usagers plutôt que les collaborateurs du département.

Santé: tout le monde dit «planifier»

L'exercice de la Table ronde aura permis à tous les partenaires d'exprimer un fort besoin de planification en matière hospitalière. Il est donc attendu une planification qui permette une meilleure répartition des prestations médicales entre les sites hospitaliers. Si les établissements ne sont pas remis en question, leurs missions pourront en revanche être modifiées. L'objectif fixé à cette démarche est de 10 millions de francs en tout d'ici à 2002, soit 4 en 2001 et 6 en 2002. Le Département de la santé et

Des recommandations en forme d'encouragements

En plus des mesures impératives décrites dans ces pages, les partenaires de la table thématique santé-social ont émis une série de recommandations. Plusieurs d'entre elles sonnent comme autant d'encouragements pour le DSAS à poursuivre et renforcer son action. Il en est ainsi de la fusion de l'Aide sociale vaudoise (ASV) et du Revenu minimum de réinsertion (RMR), qui est à l'étude dans le cadre de la révision de la loi sur la prévoyance et l'aide sociales (LPAS), ou encore de l'harmonisation du statut des personnels des réseaux de soins, qui fera l'objet d'un processus de concertation dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles orientations de politique sanitaire (NOPS).

La plupart des autres recommandations portent sur le secteur hospitalier, certainement celui où les coûts sont les plus spectaculaires. La Table ronde demande ainsi que le système de financement soit simplifié, que des alternatives aux longs séjours soient développées, que les missions de médecine de pointe soient encore mieux réparties entre les hôpitaux universitaires suisses, ou encore que la transparence et la comparaison des coûts soient rendues possibles par la création d'indicateurs communs.

Santé et action sociale

De la confrontation à la concertation

Le groupe thématique qui s'est penché sur la santé et l'action sociale est de ceux qui ont dégagé le plus grand nombre de propositions.

de l'action sociale (DSAS) poursuivra la mise en place des Nouvelles orientations de politique sanitaire (NOPS), et en particulier la création des réseaux de soins, en tenant compte de cet impératif.

La répartition des scanners, IRM et autres équipements médicaux de pointe est aussi au programme, par l'introduction d'une clause du besoin visant à limiter le nombre de ces appareils dont l'acquisition et surtout l'exploitation sont extrêmement coûteuses. A titre d'exemple, le canton de Vaud compte 22 scanners et 14 appareils d'imagerie à résonance magnétique (IRM). Ces chiffres, ramenés au million d'habitants, sont entre 2 et 10 fois plus élevés que la moyenne en Suisse et dans les pays qui nous entourent. L'introduction d'une base légale pour limiter la profusion de ces équipements devrait amener une économie annuelle d'environ 1 million de francs à l'Etat, en même temps qu'elle aurait un impact substantiel sur la maîtrise des coûts de la santé.

Le DSAS devrait pouvoir économiser 1 million de francs également en augmentant la pertinence du recours à l'hospitalisation et en réduisant le nombre de journées inappropriées. Cette mesure devra toutefois être mise en œuvre avec prudence afin de



Des cuisines d'établissements sanitaires et médicosociaux seront regroupées.

ne pas provoquer des effets sanitaires ou économiques pervers (sorties d'hôpital trop précoces, réhospitalisation, augmentation du coût des soins à domicile, etc.).

Les établissements sanitaires devront appliquer des mesures de rationalisation dans leurs cuisines (il y en a près de 250 actuellement). En recourant par exemple à des repas préparés dans des cuisines centrales, puis transportés dans les établissements où ils seront simplement apprêtés et réchauffés juste avant le service, on devrait économiser 4 millions de francs d'ici à 2002.

Les laboratoires des hôpitaux devront dans le même temps produire 2,5 millions d'économies par leur rationalisation également.



La clause du besoin limitera le nombre des coûteux scanners et IRM.

Enfin les achats des hôpitaux régionaux devront être centralisés pour économiser 4 millions en trois ans. Les hôpitaux régionaux pourront soit augmenter la part de leurs achats au travers de leur propre centrale, soit intégrer leurs achats à la centrale d'achats commune du CHUV et des HUG (Genève). Enfin l'OMSV – Organisme médico-social vaudois – recourra au leasing de ses propres voitures plutôt que de rembourser les kilomètres effectués par les collaborateurs avec leur véhicule privé, et dégagera ainsi 800'000 fr. d'économies.

Les médecins indépendants exerçant dans les hôpitaux régionaux devront adapter leur participation financière à l'outil de travail mis à leur disposition. Actuellement, ils ne versent que 3% de leurs honoraires au titre de contribution aux frais des hôpitaux. Cette contribution devra désormais couvrir les frais effectifs découlant de la mise à leur disposition des infrastructures hospitalières. Le gain pour l'Etat s'élève à 4 millions de francs.

Informer pour maîtriser les coûts

Enfin, et sans pouvoir en chiffrer le potentiel d'économie, les partenaires ont appelé à la création d'une cellule de communication pour lancer des campagnes de sensibilisation et de prévention sanitaire auprès de la population. Cette cellule, qui devra être un forum interactif entre la population et les acteurs du système de santé, sera mise sur pied dès le mois de septembre 1999 dans le cadre des nouvelles orientations de politique sanitaire (NOPS).

Une seule des mesures adoptées par la Table ronde dans le domaine de la santé porte



La rationalisation des laboratoires des hôpitaux promet 2,5 millions d'économies.

sur les investissements. La deuxième étape du bâtiment hospitalier Bugnon-Est est abandonnée. Elle devait permettre une relocalisation favorable de divers services aujourd'hui dispersés. Il s'agissait notamment du Centre de transfusions sanguines (CTS) et du Centre d'interventions thérapeutiques brèves (CITB), ainsi que de la psychiatrie ambulatoire. L'existence pas plus que l'efficacité de ces activités ne sont remises en cause par cette mesure qui permet de renoncer à un investissement initialement prévu à hauteur de 28 millions de francs. Le chantier de la première étape, qui abritera la policlinique universitaire (PMU), n'est pas remis en question et va bon train.

L'impact de la Table ronde est minime sur l'action sociale

L'un des objectifs principaux des partenaires de la Table ronde était de ménager la situation des habitants les plus démunis du Canton. Ainsi, la principale mesure adoptée par la Table ronde dans ce domaine n'est pas une économie, mais bien une dépense en leur faveur. Le DSAS se voit en effet allouer une enveloppe pour améliorer la situation des personnes les plus défavorisées dans le cadre du Revenu minimum de réinsertion (RMR) et de l'Aide sociale vaudoise (ASV). L'amélioration ne remettra pas en cause les mesures prises au budget 1999, mais consistera principalement à augmenter le nombre de mesures de réinsertion offertes aux chômeurs en fin de droit. En 1999, le Conseil d'Etat réallouera 1,5 million de francs en plus des 2,5 millions d'économies auxquelles il a déjà renoncé. D'ici à 2000, 4 millions supplémentaires seront engagés dans ce sens.

Plusieurs groupements d'institutions (AVOP, FHV et AVDEMS) sont tenus d'abaisser les coûts de fonctionnement de leurs membres, notamment en regroupant leurs contrats d'assurance et en renégociant les taux de leurs crédits. Il en est attendu une économie de 2 millions de francs pour l'Etat.

Les bénéficiaires de prestations complémentaires (PC AVS/AI) seront informés et aidés pour réclamer des baisses de loyer en rapport avec la baisse des taux hypothécaires, et faire ainsi économiser 2 millions. Une collaboration avec les associations, telle que l'Asloca, sera mise sur pied.

Augmenter la participation des usagers qui le peuvent

Les personnes qui reçoivent de l'aide à domicile, dans la mesure où elles ne peuvent prétendre aux prestations des régimes sociaux, devront participer davantage aux frais des heures de ménage. On sait en effet



La deuxième étape du bâtiment hospitalier Bugnon-Est est abandonnée. La première abritera la Policlinique universitaire.

que le prix coûtant d'une heure de ménage est d'environ 35 fr. alors que le prix maximum facturé en 1998 était de 18 fr. Cette adaptation ne devra toutefois pas réduire l'incitation à rester à domicile plutôt que d'aller en EMS. L'Etat devrait ainsi économiser près d'un million de francs.

Par ailleurs, les pensionnaires d'EMS qui ne sont pas à charge des régimes sociaux devront participer aux coûts des investissements dans leur EMS par le biais du forfait journalier à leur charge. Cette mesure, qui élèvera pour ces personnes le prix de pension d'environ 15 fr. par jour, rapportera près de 5 millions de francs à l'Etat.

Dans le même ordre d'idées, le montant déductible représenté par la valeur du logement dont le bénéficiaire de prestations complémentaires (PC AVS/AI) est propriétaire, sera ramené à la limite fédérale inférieure, soit de 100'000 à 75'000 fr. L'Etat économisera ainsi environ 200'000 fr. par an.

Enfin, les partenaires de la Table ronde se tiennent les pouces pour l'assurance maternité! Son introduction au plan fédéral permettrait de renoncer au système cantonal, et l'Etat économiserait ainsi 5,8 millions de francs. Le dispositif fédéral soumis au vote le 13 juin est plus favorable que l'actuel système cantonal en ce sens qu'il prévoit, en plus du congé maternité, une allocation de maternité pour toutes les mères ayant un revenu familial modeste, qu'elles travaillent ou non.

Philippe Anhorn

Ce qui va changer dans la fiscalité

La plupart des nouvelles recettes issues de la Table ronde viendront d'une réforme de la fiscalité cantonale prévue pour 2001.

Parmi les mesures discutées au sein du groupe thématique Fiscalité, douze appartiennent à l'accord final de la Table ronde. Une partie d'entre elles auraient de toute façon dû être introduites au titre de la loi fédérale d'harmonisation de l'imposition directe (LHID) et ce au plus tard en 2001, puisque la Confédération a donné ce délai aux cantons pour réviser leur textes légaux en la matière. Cependant, les mesures approuvées par la Table ronde ne résultent pas mécaniquement de la loi fédérale, puisque celle-ci laisse une large marge de manœuvre aux cantons dans la fixation des barèmes et des taux.

Le tableau ci-dessous présente les mesures acceptées, le résultat attendu sur le déficit de fonctionnement de l'Etat pour les années 2000, 2001 et 2002. Sauf changements ultérieurs de la loi fiscale, le «rendement» estimé pour 2002 est également valable pour les années suivantes.

Les chiffres donnés sont des estimations faites sur la base des déclarations fiscales

photo

Les frais de garde seront déductibles des bas et moyens revenus.

de la période 1997-1998. Ce ne sont pas des cibles à atteindre, mais des prévisions. Ils seront donc sujets à variations selon l'évolution de la conjoncture économique.

Mesures fiscales	Effet 2000	Effet 2001	Effet dès 2002
1 - Renforcer l'efficacité de l'administration cantonale des impôts pour lutter contre la fraude fiscale.	+ 5 Mios	+ 7 Mios	+ 12 Mios
2 - Aligner le barème des étrangers sans activité lucrative sur celui qui est appliqué aux autochtones.	-	+ 2.80 Mios	+ 2.80 Mios
3 - Introduire deux nouvelles classes pour l'impôt sur le revenu à 14,5% et à 15%.	-	+ 4.20 Mios	+ 4.20 Mios
4 - Maintien du quotient avec corrections vers le haut et vers le bas.	-	+ 5 Mios	+ 5 Mios
5 - Transformation de la déduction pour logement en déduction sociale.	-	+ 17 Mios	+ 17 Mios
6 - Suppression de la déductibilité des rentes viagères	-	+ 11 Mios	+ 11 Mios
7 - Passage à une imposition de la valeur locative à au moins 60%.	-	+ 15 Mios	+ 15 Mios
8 - Mise en conformité de l'imposition de la fortune avec les règles fédérales d'harmonisation.	-	+ 5 Mios	+ 5 Mios
9 - Récupération par le canton du gain des communes consécutif à l'élargissement de l'assiette LI.	-	+ 28 Mios	+ 28 Mios
10 - Augmentation d'un point du coefficient cantonal d'impôt pour 2002 si le déficit de fonctionnement aux comptes 2000 dépasse 250 millions.	-	-	+ 16 Mios
11 - Taux unique pour l'imposition du bénéfice des personnes morales à 9,5%.	-	- 7 Mios	- 7 Mios
12 - Allègement de l'imposition sur le capital des personnes morales.	-	- 15 Mios	- 15 Mios
TOTAL	+ 5 Mios	+ 73 Mios	+ 94 Mios

1 - Renforcement de l'administration fiscale

Créer des postes de travail au sein de l'administration fiscale, non seulement au sein de l'inspectorat mais aussi au service de la taxation ou du contentieux. On estime en effet qu'avec du personnel supplémentaire, l'administration fiscale pourra accorder davantage d'attention aux taxations difficiles, suivre les dossiers du contentieux de plus près, enfin régler plus rapidement les recours des contribuables. Afin de respecter l'objectif fixé pour l'an 2000, soit une recette supplémentaire de 5 millions, les premiers engagements devront avoir lieu à la fin de l'été 99. Le nombre total de postes créés dépend encore d'une décision du Conseil d'Etat.

2 - Imposition des étrangers

Aujourd'hui, le barème fiscal appliqué aux étrangers est progressif jusqu'à la classe d'impôt de 10%, soit un revenu imposable d'environ 120'000 francs. Il s'agit là d'appliquer à ces personnes le même barème qu'aux Suisses, soit progressif jusqu'à la classe d'impôt de 14% (14,5% -15% selon la proposition 3).

3 - Classes d'impôt jusqu'à 15%

A l'heure actuelle, la classe d'impôt sur le revenu la plus élevée est de 14%, pour un revenu imposable d'environ 160'000 francs. Cette mesure change donc le barème fiscal de la population à très hauts revenus.

4 - Imposition de la famille

Le système du quotient familial modifie le taux d'impôt déterminant pour la taxation. Actuellement un couple avec deux enfants bénéficie d'un quotient de 2,8. S'il gagne 100'000 francs, il divise cette somme par 2,8, ce qui donne 40'000. Ce montant de 40'000 francs détermine le taux applicable, selon le barème, au revenu de 100'000 francs.

La mesure proposée consiste à introduire un plafonnement dans ce système, modification possible par deux méthodes différentes.

La première consiste à garder le calcul actuel, soit appliquer un taux d'impôt plus bas que celui lié au revenu réel, mais en limitant la réduction du montant de l'impôt dû à partir d'un certain revenu. La seconde introduit un double quotient. Le premier est valable jusqu'à une certaine somme déclarée, le second au-dessus. On pourrait par exemple décider, pour un couple marié, d'introduire un quotient de 1,8, jusqu'à 100'000 francs, et 1,4 au-dessus. Ces limitations permettront de réduire les abattements que le quotient familial entraîne pour les hauts revenus.

Le Canton ne sait pas encore quelle application sera choisie pour concrétiser ce principe du plafonnement accepté par la Table ronde.

Par ailleurs, et pour corriger des disparités entre concubins et couples mariés, la déduction pour contribuables modestes des célibataires sera diminuée. En effet, pour l'instant, cette déduction s'élève au maximum à 14'000 francs pour les célibataires dans les très bas revenus, et à 17'000 francs pour les couples mariés. Deux concubins qui y ont droit peuvent donc déduire aujourd'hui jusqu'à 28'000 francs, soit 11'000 francs de plus qu'un couple modeste marié.

En outre, une déduction pour double activité lucrative des conjoints sera introduite, ainsi qu'une déduction pour frais de garde des enfants, sous forme d'une déduction sociale (non prévue par la LHID).

5 - Logement

La loi actuelle permet une déduction pour le logement plafonnée à 5'600 francs à condition que le loyer soit supérieur à 1/5 du revenu. Cette disposition, non compatible avec la LHID, accorde un abattement quelle que soit la situation financière et le montant du loyer du contribuable. La modification proposée prévoit une déduction sur le même modèle, mais en ne tenant compte que des situations où le loyer considéré correspond aux normes de l'aide sociale vaudoise.

6 - Rentes viagères

Le régime fiscal cantonal permet de déduire du revenu imposable une partie des primes liées aux rentes viagères. Elle concerne essentiellement les rentes contractées auprès des Retraites populaires. Cette disposition, dont la compatibilité avec la LHID est controversée, sera donc supprimée.

7 - Valeur locative

Jusqu'ici, la valeur locative des immeubles était fixée à l'achat et ne changeait pas, sauf en cas de vente. Conséquence: certaines valeurs fixées il y a de nombreuses années ne correspondent en rien à la valeur actuelle du marché. La LHID ainsi qu'une jurisprudence du Tribunal fédéral prévoient de relativiser cette différence en exigeant que la valeur locative fiscale soit au moins équivalente à 60% de la valeur effective du marché; cette dernière étant estimée sur la base de statistiques fédérales.

8 - Imposition de la fortune

Cette mesure consiste à introduire dans la loi fiscale vaudoise les dispositions prévues par la LHID en matière d'imposition de la fortune. Il s'agit de:

- ne plus prendre en compte le mobilier de ménage courant. Précisons que les meubles anciens ou les tableaux de grande valeur n'entrent pas dans cette catégorie.
- supprimer l'abattement de 20% sur l'estimation fiscale des immeubles.
- supprimer la disposition spéciale concernant l'imposition des actions d'entreprises qui ont leur siège dans le canton. L'effet de ces augmentations sera amorti par un tassement du barème de l'impôt sur la fortune. Le gain net est de 5 millions.

9 - Part des communes

La plupart des mesures énumérées ci-dessus aboutissent à une augmentation des recettes cantonales. Or le système fiscal lie les recettes communales aux recettes cantonales. Cette mesure consistera, pour les communes, à reverser au canton l'intégralité des sommes supplémentaires encaissées.

10 - Augmentation du coefficient

La mesure est claire dans son énoncé: si les comptes 2000 affichent un déficit supérieur à 250 millions, le coefficient cantonal d'impôt augmentera d'un point dès 2002.

11 - 12 - Imposition des entreprises

L'introduction d'un taux unique pour l'imposition du bénéfice des personnes morales simplifie le système et supprime un avantage aujourd'hui accordé aux entreprises qui ont une faible rentabilité. En effet, le taux d'impôt est actuellement déterminé à partir du rapport entre bénéfice et fonds propres. Ainsi, une entreprise obtenant 50'000 francs de bénéfice et comptant 500'000 francs de fonds propres est moins imposée qu'une autre entreprise dont le bénéfice serait également de 50'000 francs, mais qui ne disposerait que de 200'000 francs de fonds propres.

Quant à l'allègement de l'impôt sur le capital, il se réalisera par une simple baisse du barème.

Marie-Christine Pasche Hirzel

Recettes non fiscales

La Table ronde a également approuvé l'introduction de nouvelles recettes non fiscales, soit notamment:

- intensification des contrôles de vitesse (apport évalué à 1,7 millions),
- actualisation des taxes et émoluments (3 millions),
- introduction d'une taxe de 20 centimes par m³ d'eau potable (13 millions).

D'où une augmentation totale des recettes annuelles fiscales et non fiscales de l'Etat évaluée à 99,9 millions (y compris l'éventuelle augmentation du coefficient en 2002).



Que vaut votre caisse de pensions?

La situation financière de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud est saine, contrairement à ce qu'a pu laisser entendre un magazine romand.

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) est saine. Son capital de couverture, soit la proportion de capitaux qu'elle peut garantir pour payer les rentes en cours et les prestations de libre passage, se monte à 5 milliards de francs à fin 98. Exprimé en valeurs boursières ou économiques, son capital est aujourd'hui supérieur à 5,5 milliards de francs.

Rendement

Le rendement de la CPEV est en constante progression depuis trois ans. Son taux moyen est de 5,97%. Il est composé des intérêts perçus, des dividendes encaissés et des bénéfices réalisés. C'est une valeur comptable.

La performance

Pour déterminer la performance, on ajoute au rendement les plus-values et moins-values estimées sur la valeur du portefeuille. Il s'agit là d'une valeur boursière ou économique qui varie. La performance moyenne de la CPEV ces trois dernières années est de 8,17%. Sa source principale réside dans le portefeuille d'actions.

Aujourd'hui, la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud est en position de faire face à ses engagements et poursuivra sur sa lancée en suivant deux objectifs:

- une politique de placement dynamique avec une part d'investissement croissante en actions, basée sur le long terme et équilibrée en termes de

risques. Les trois mots-clés de sa gestion sont en effet sécurité, rendement et liquidités;

- une évaluation des engagements à long terme en rapport avec les possibilités de la Caisse. Ce qui doit lui éviter d'avoir à faire face à une situation qui pourrait mettre son équilibre financier en danger.

Une excellente rentabilité

Le rendement moyen des trois dernières années est presque égal à 6%, la performance moyenne supérieure à 8%. En comparant ces résultats au taux technique de 4%, les assurés de la CPEV peuvent se prévaloir d'une excellente rentabilité pour les fonds déposés et gérés par la Caisse. Le système de la primauté des prestations assure en outre un niveau de prévoyance très nettement au-dessus de la moyenne.

Jean-Claude Pradervand, directeur de la CPEV

Les décisions de la quinzaine

DFIN

Département des finances

Rapport du CCF sur les comptes 1998

Le Contrôle cantonal des finances (CCF) a déposé son rapport d'audit sur les comptes 1998. Il recommande d'approuver les comptes, avec deux réserves et une série de remarques. Les réserves portent notamment sur la Recette de Lausanne-Ville: certaines pertes sur débiteurs afférentes à un acte de défaut de biens ne sont pas enregistrées sur l'exercice concerné. Le Conseil d'Etat a donné un premier commentaire aux réserves du CCF, en insistant sur le processus de réforme en cours à l'Administration cantonale des impôts.

Pierre Ethenoz, chef du CCF, 021/316 19 75

Le règlement du CCF est adopté

Le Conseil d'Etat a adopté le règlement du Contrôle cantonal des finances. Ce règlement précise les notions d'indépendance et d'autonomie du CCF, instaurées par la révision de la loi sur les finances de décembre 1996.

Pierre Ethenoz, chef du CCF, 021/316 19 75

Imposition des pensions alimentaires

Le Conseil d'Etat n'a pas suivi la résolution Jean-Paul Dudt demandant des remises d'impôts systématiques lors de la cessation du versement des pensions alimentaires. Il a cependant décidé de sensibiliser les Commissions d'impôt et recettes de district à cette problématique. Celles-ci devront mieux informer les personnes concernées de l'existence de la voie de la remise d'impôt.

Pierre Curchod, Administration cantonale des impôts, 021/316 20 73

DEC

Département de l'économie

Emplois temporaires en Europe de l'Est

En réponse à une interpellation de la députée Odile Jaeger, le Conseil d'Etat indique que les programmes nationaux d'emploi temporaire en Europe de l'Est sont réservés aux chômeurs touchant des indemnités fédérales.

Roger Piccand, Chef du Service de l'emploi, 021/316 61 01

SWA : pas d'«arnaque»

En réponse à une interpellation du député Jean-Paul Dudt sur une éventuelle «arnaque» de SWA

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

Année	en valeurs comptables			en valeurs boursières ou économiques			
	Capital de couverture (millions)	Rendement	Degré de capitalisation	Capital de couverture (millions)	Performance	Part des placements en actions	Degré de capitalisation
1996	4'327	5.488 %	67.3 %	4'624	7.85 %	13.5 %	71.9 %
1997	4'636	5.763 %	69.3 %	5'151	9.87 %	21.9 %	77.0 %
1998	4'988	6.660 %	72.0 %	5'532	6.78 %	26.0 %	79.9 %
Rendement moyen sur 3 ans		5.970 %	Performance moyenne sur 3 ans		8.17 %		

contre le Canton, le Conseil d'Etat estime ne pas avoir été «arnaqué». Il attend les résultats de l'enquête menée par le procureur général de la République du Canton de Genève avant d'entreprendre d'éventuelles démarches judiciaires.

Philippe Sordet, chef du Service de l'économie, 021/316 63 99

Financement d'abattoirs par les collectivités publiques

Suite aux résolutions des députés Jacques Perrin et Pierre Salvi, adoptées par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat a décidé de confier le projet d'un éventuel financement des abattoirs vaudois par les collectivités publiques au groupe de travail déjà constitué en vue d'étudier la problématique des abattoirs.

Pierre-Alain de Meuron, vétérinaire cantonal, 021/316 38 78

Soirée techno annulée en 1998 à Leysin: graves lacunes d'organisation

En réponse à une interpellation du député René Vaudroz suite à un refus d'autoriser en août 1998 une Rave Party Magic Mountain à Leysin, le Conseil d'Etat justifie sa décision en relevant que les mesures de sécurité prévues pour cette manifestation présentaient de graves lacunes.

Anne-Lise Moullet, chef de l'Office cantonal de la police du commerce, 021/316 46 00

Abrogation du décret sur la sous-location

Le Conseil d'Etat a décidé d'abroger le décret du 28 mai 1962, relatif à la location et sous-location d'appartements et de chambres meublés, adopté alors pour lutter contre les abus. La tension du marché qui régnait à l'époque ayant disparu, ce décret n'a plus sa raison d'être.

Werner Stern, chef du Service du logement, 021/316 63 77

Taxes sur les machines à sous

En réponse à une question du député Josef Zisyadis, relative au retrait d'un projet proposant une modification de l'assiette de la taxe sur les machines à sous, le Conseil d'Etat rappelle que la Confédération a édicté un moratoire sur toutes nouvelles créations de salles de jeux. Dans ces conditions, ce projet a été provisoirement retiré.

Anne-Lise Moullet, chef de l'Office cantonal de la police du commerce, 021/316 46 00

DINF

Département des infrastructures

Un «compte transports», plutôt qu'un «compte routier»

Le Conseil d'Etat entend établir une comptabilité prévisionnelle dans le domaine des transports. Cette comptabilité servira d'outil d'aide à la décision et permettra d'anticiper les effets financiers des mesures à prendre pour la mise en œuvre de la politique cantonale des transports. Le gouvernement a répondu ainsi au député Bovay, qui lui demandait d'établir un compte routier cantonal.

Jacqueline Decurnex, déléguée à la communication, 021/316 70 11

Rénovation des trolleybus de la Riviera

Le gouvernement demande au Grand Conseil un crédit de 1,25 million de francs pour la rénovation de la ligne de contact des trolleybus entre Vevey et Clarens. L'Etat participe pour moitié aux travaux, l'autre moitié étant financée par un emprunt garanti par les communes de l'agglomération.

Service des transports, 021/316 73 73

Reconstruction du tunnel de Jaman du MOB

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit de 1'601'000 francs pour financer la part vaudoise des travaux d'assainissement du tunnel de Jaman sur la ligne du MOB. D'un montant total de 6,79 millions de francs, cette reconstruction fait l'objet d'une convention d'améliorations techniques, qui précise la répartition des frais entre la Confédération, les cantons de Vaud, Berne et Fribourg, ainsi que les communes concernées.

Service des transports, 021/316 73 73

Rapport sur les améliorations foncières

Le Conseil d'Etat a adopté un rapport sur l'évolution des améliorations foncières (AF) qu'il présentera au Grand Conseil en septembre. Ce document dresse un premier bilan, un peu plus d'une année après la modification de la loi cantonale.

Jean-François Jatton, chef du Service des améliorations foncières, 021/316 64 40

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Oui à la modification de l'Opair

Consulté par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication à propos d'une révision de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air, le Conseil d'Etat a donné son accord aux modifications proposées, qui correspondent pour l'essentiel à un alignement de notre pays aux normes de l'UE relatives aux combustibles et aux carburants, introduites le 1^{er} janvier 2000.

Henri Rollier, chef du Service de l'environnement et de l'énergie, 021/316 43 77

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Accueil des réfugiés du Kosovo

Le député Pierre Zwahlen s'inquiète de savoir, d'une part quelle est la politique suivie par le Canton de Vaud en matière d'accueil des victimes de la guerre au Kosovo et, d'autre part, si l'administration est prête à faciliter le regroupement familial des intéressés et à étudier des solutions d'accueil hors des abris souterrains de la Protection civile. Le Conseil d'Etat répond que les autorités cantonales ont effectivement pris des mesures tendant à faciliter le regroupement familial des réfugiés de guerre. En outre, le Conseil d'Etat est également d'avis que la solution de l'héberge-

ment dans des ouvrages souterrains de la Protection civile doit rester l'*ultima ratio*. C'est pourquoi la priorité a été donnée à la recherche de bâtiments de surface pour l'accueil de ces populations.

Frédéric Chevallay, chef du Service de la population et des migrations, 021/316 46 46

Convention de l'Espace Mittelland

Le Conseil d'Etat vient d'accepter l'adhésion du Canton de Vaud à la Convention administrative de l'Espace Mittelland sur les activités industrielles et artisanales réglementées. Cette Convention intercantonale vise à uniformiser l'application de la loi sur le marché intérieur (LMI) dans les domaines de l'industrie ambulante, de l'hôtellerie et de la restauration.

Jean-Pierre Hocké, chef du Service des affaires extérieures, 021/316 40 58

Délais d'exécution des peines

Dans sa réponse à une interpellation du député Daniel Bovet s'inquiétant des délais qui séparent le prononcé d'une peine de son exécution, le Conseil d'Etat constate que l'exécution des peines suit immédiatement la majorité des jugements ou ordonnances de condamnations. Une exception est faite en ce qui concerne les conversions d'amende, qui sont traitées en deuxième priorité par le Service pénitentiaire, faute de moyens.

André Vallotton, chef du Service pénitentiaire, 021/316 48 00

Etat-civil: émoluments fixés par Berne

Jusqu'à maintenant, la fixation des émoluments en matière d'état civil était de la compétence des cantons. Désormais, le Code civil suisse prévoit que le Conseil fédéral fixe le tarif de ces émoluments. L'ordonnance qui est mise en consultation auprès des Cantons détermine un tarif sur les prestations. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat constate que certains points de ce tarif doivent être soit complétés, soit modifiés. Sur le plan cantonal, ce transfert de compétence aura pour conséquence l'abrogation du tarif fixant les émoluments perçus des particuliers par les officiers d'état civil.

Françoise Marcel Bovay, Service de justice et législation, 021/316 45 45

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Après l'échec du RHUSO

Le Conseil d'Etat a répondu à deux interpellations, permettant de faire le point sur la collaboration entre les hôpitaux universitaires vaudois et genevois. La première, du député Olivier Feller, donne au gouvernement l'occasion d'énumérer les collaborations ponctuelles qui ont pu se développer dans les domaines de pointe, malgré l'échec du RHUSO. La seconde, de la députée Claire Garin, permet un «zoom» sur la neurochirurgie, une activité précise où la collaboration Vaud-Genève s'est développée de façon satisfaisante.

Daniel Petitmermet, secrétaire général des Hospices, 021/314 70 05

Les vitraux de la Rose de la Cathédrale

La restauration de la Rose de la Cathédrale de Lausanne aura duré sept ans. Le moment est venu de redécouvrir la richesse de cette vaste représentation du monde.

joyaux de l'art gothique, et de marquer le terme de ce vaste chantier.

L'image du monde

Un événement exceptionnel puisque les vitraux ne sont que très rarement déplacés de leur lieu d'origine. Le dernier démontage remonte à la fin de la dernière guerre mondiale. La possibilité d'admirer une représentation du monde: les saisons et les mois, la terre et la mer, l'air et le feu, les signes du zodiaque, ainsi que tant d'éléments qui constituent l'univers, celui de l'homme médiéval comme le nôtre. Ce monde complexe, jailli

du savoir-faire des maîtres verriers du XIII^e siècle, visible aujourd'hui à travers une lumière nouvelle, est mis à la portée de chacun. Les thèmes de la conservation et de la restauration, parties intégrantes du vitrail, sont également abordés. Le visiteur est ainsi à même d'apprécier et de comprendre la qualité des œuvres qui lui sont présentées.

La Rose en livre

L'ouvrage *La Rose de la Cathédrale de Lausanne* (Ed. Payot, 216 p., 79 francs), qui paraît à l'occasion de cette exposition, fait le point sur les interventions et relate les investigations historiques et iconographiques menées par les spécialistes sollicités: historiens, peintres verriers, restaurateurs, architectes, archéologues, ingénieurs et scientifiques.

D.G.

La Rose de la Cathédrale de Lausanne à hauteur d'homme, jusqu'au 27 juin dans le transept sud de la Cathédrale. Tous les jours de 7h à 19h (entrée libre). Visites commentées gratuites du lundi au samedi à 10h, 15h et 17h. Visites pour groupes sur demande au 021/321 77 66.

Le croisillon sud du transept de la Cathédrale où se déroule l'exposition, et les premières travées du cœur.

Composition de la Rose après la conservation

À terme d'une restauration qui s'est échelonnée de 1991 à 1998, l'exposition *La Rose de la Cathédrale de Lausanne à hauteur d'homme* s'est ouverte le 11 juin. Organisée par le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, elle offre aux visiteurs un accès direct à la Rose à travers des panneaux démontés pour l'occasion et placés dans le transept sud de la Cathédrale. L'occasion de voir de près ces

Expositions

Musée Olympique, Lausanne.

Art et tradition: 5'000 ans de sport en Chine.

Du 17 juin au 3 octobre (tous les jours de 9h à 18h, le jeudi à 20h).

Fondation Neumann, Gingins.

Autour de 1900: trésors cachés du Musée Bellerive, Zürich.

Du 10 juin au 3 octobre (je-ve 14h-17h; sa-di 10h30-17h).

Circuit + Exit, Lausanne.

Ignazio Bettua, DTP, Christine et Christoph Gossweiler, IAT, Leech, Christian-Robert Tissot.

Du 18 au 25 juin (je, ve, sa 14h-18h30 ou sur rendez-vous).

25 juin: Leech concert à 19h.

Musée des arts décoratifs, Lausanne.

Noir-nero-black-schwarz dans le graphisme, le design, la mode et les métiers d'art.

Jusqu'au 5 septembre (ma-di 11h-18h).

UNIL Dorigny - BFSH2, Unité d'art contemporain. Peintures de Sylvie Mermoud.

Jusqu'au dimanche 20 juin.

Conférences

Fondation Claude Verdan, Lausanne.

Le nez du vin, par Philippe Corthay, oenologue. Conférence présentée dans le cadre de l'exposition «Né pour sentir».

24 juin, 18h30.

Musique

Cathédrale de Lausanne.

Entrée libre pour un été – Lausanne 99. Audition de la classe de virtuosité de Jean-Christophe Geiser, organiste de la cathédrale. Oeuvres de Bach, Liszt, Frank, Demessieux.

18 juin, 19h (entrée libre).

Conservatoire de Lausanne.

Midi-concerts du Conservatoire. Paulette Zalonghi (piano et clavecin) et Gilbert Divorne (récitant). Le Carnaval des animaux de Camille Saint-Saëns et des oeuvres de Manuel de Falla.

23 juin, de 12h15 à 13h (entrée libre).

Abbaye de Bonmont.

Musica Nova. Messe de Beata Virgine, XIII^e siècle, répertoire du monastère de Las Huelgas. Direction: Anne Quentin. Jeudi 24 juin, 20h30.

La Colombina. Feria In Passione Domini, Tomas Luis de Victoria, Joan Pau Pujol. Direction: Josep Cabré.

Vendredi 25 juin, 20h30.